

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTLUCON

R E C E P I S S E D E D E P O T

114, BLD DE COURTAIS 03100 MONTLUCON
CONSULTEUR PAR MINITEL LE R.C.S., LE BILAN DES STES
COMMERCIALES EN FAISANT LE : 08 36 29 22 22.
TEL : 04 70 05 05 40 (10 H - 12 H - 14 H 16 H)

SALVAN ET ASSOCIES S.A.

11 RUE MOLIERE
MONTLUCON
03100 MONTLUCON

V/REF :
N/REF : 91 B 7 / A-481

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTLUCON CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 24/10/97, SOUS LE NUMERO A-481,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/09/97

CHANGEMENT DE P.D.G., DE DIRECTEUR GENERAL ET D'UN ADMINISTRATEUR

... CONCERNANT LA SOCIETE
SALVAN ET ASSOCIES S.A.
SOCIETE ANONYME
11 RUE MOLIERE
MONTLUCON
03100 MONTLUCON

R.C.S MONTLUCON B 380 437 764 (91 B 7)

pl LE GREFFIER



S.A. SALVAN et ASSOCIES
Société Anonyme au capital de 250 000 F
11 rue Molière
03100 MONTLUCON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 SEPTEMBRE 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le vingt-neuf Septembre à onze heures, les Administrateurs de la S.A. SALVAN et Associés se sont réunis au siège social.

Sont présents :

- Monsieur Jean SALVAN,
- Madame Janine SALVAN,
- Monsieur Eric MENA,
- Mademoiselle Françoise SIROT.

Monsieur Jean SALVAN préside la séance et rappelle que le présent Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *démission du mandat du Président Directeur Général,*
- *nomination d'un Directeur Général,*
- *fixation des rémunérations,*
- *agrément d'un nouvel Actionnaire,*
- *démission d'un Administrateur et cooptation d'un nouvel Administrateur.*

1°) DEMISSION ET REMPLACEMENT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jean SALVAN fait part aux membres du Conseil de son intention de démissionner de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à compter de ce jour.

Le Conseil remercie Monsieur Jean SALVAN pour les fonctions qu'il a bien voulu assumer jusqu'à ce jour.

2°) NOMINATION D'UN PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration décide ensuite, à l'unanimité, de nommer en qualité de Président du Conseil d'Administration Mademoiselle Françoise SIROT pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Mademoiselle Françoise SIROT déclare accepter ces fonctions.

Mademoiselle Françoise SIROT déclare en outre qu'elle satisfait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de Président du Conseil d'Administration ou de Membre du Directoire de Sociétés Anonymes que peut occuper une même personne.

Le Président assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société et la représentera dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.



Il ne pourra toutefois consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil d'Administration.

Conformément aux statuts, le Président pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs.

La séance se poursuit sous la présidence de Mademoiselle Françoise SIROT.

3°) NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le Président propose que ces fonctions soient conférées à Monsieur Eric MENA.

Accédant à cette demande, le Conseil nomme Monsieur Eric MENA Directeur Général de la Société.

Ce mandat de Directeur Général est consenti pour toute la durée du mandat de Président de Mademoiselle Françoise SIROT. Au cas où, pour quelque cause que ce soit, Mademoiselle Françoise SIROT viendrait à cesser lesdites fonctions de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Eric MENA cesserait ses fonctions de Directeur Général le jour même de la nomination d'un nouveau Président.

Monsieur Eric MENA déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper, et qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

Monsieur Eric MENA disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration. Il pourra ester en justice.

4°) REMUNERATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Il est rappelé que Mademoiselle Françoise SIROT est liée à la Société par un contrat de travail. Lors de sa nomination en tant qu'Administrateur, il avait été décidé de le maintenir avec sa rémunération propre.

Etant nommée Président du Conseil d'Administration, il convient de signaler que son contrat de travail sera suspendu pendant la durée de son mandat.

Le Conseil décide de fixer la rémunération mensuelle du P.D.G. par une délibération future, mais dès à présent, elle pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité, mention étant faite que l'intéressée n'a pas pris part au vote.

5°) REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président du Conseil d'Administration rappelle que Monsieur Eric MENA effectue des travaux de sous-traitance avec notre Société.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que ses fonctions de Directeur Général ne seront pas rémunérées.

Il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.



6°) AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE

Mademoiselle Françoise SIROT informe les Administrateurs de son désir de céder des actions qu'elle détient dans le capital de la Société à Monsieur Paul PETOTON demeurant à 3 rue du 8 Mai 1945, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON.

Après avoir entendu toutes explications complémentaires, le Conseil décide d'agréer, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, Monsieur Paul PETOTON en qualité de nouvel Actionnaire.

7°) DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Madame Janine SALVAN informe le Conseil d'Administration de son désir de démissionner de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration, prenant acte de sa démission, propose de coopter, en qualité d'Administrateur de la Société pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2001 et appelée à statuer sur les comptes clos le 30 Septembre 2000, Monsieur Paul PETOTON, demeurant à 3 rue du 8 Mai 1945, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination, faite à titre provisoire, sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Monsieur Paul PETOTON a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'Administrateur.

8°) POUVOIRS

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à treize heures.

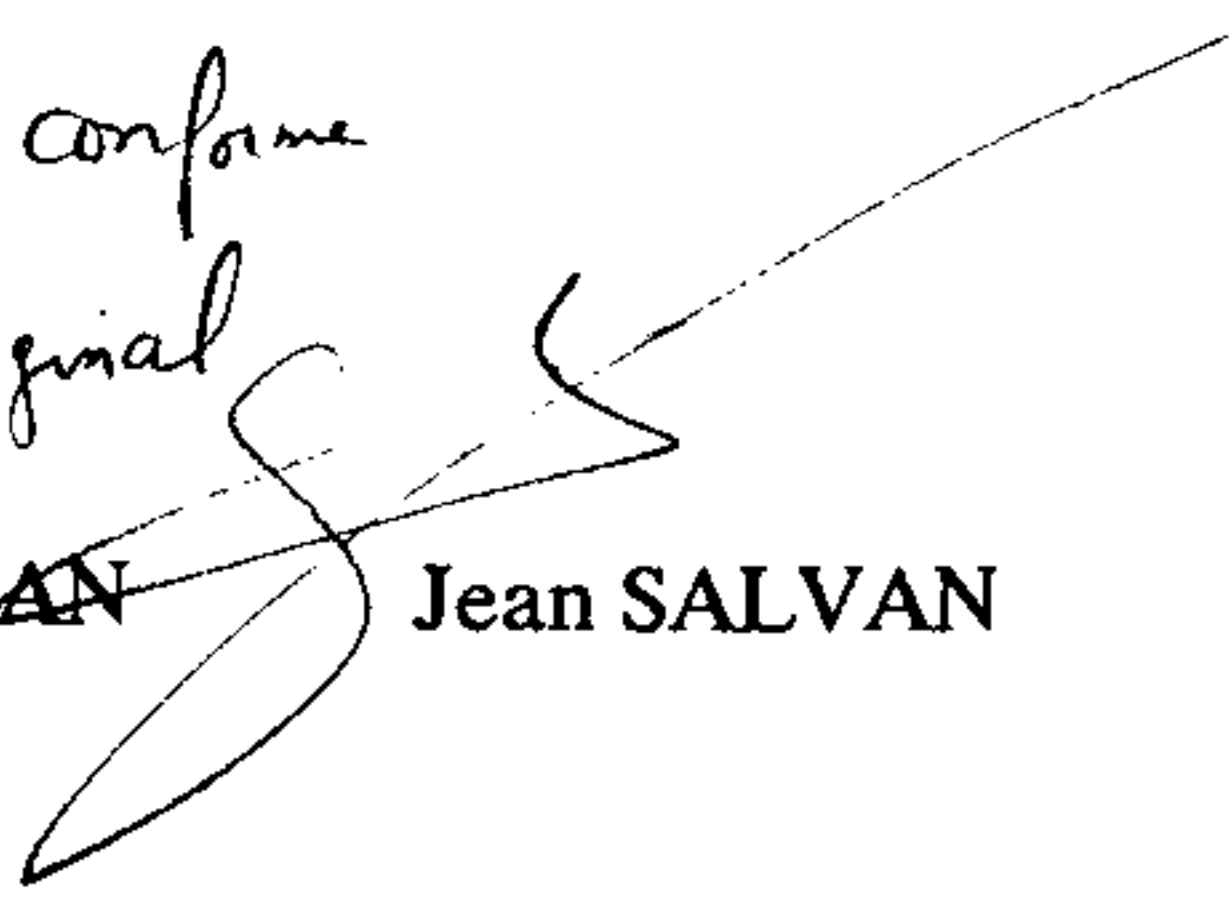
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les Administrateurs présents.

*Certifié conforme
à l'original*

 Françoise SIROT

Eric MENA

Janine SALVAN

 Jean SALVAN